

Ces investissements concernent principalement des élargissements et des aménagements de capacité sur les réseaux du Groupe :

Réseau ASF

A9 – Élargissement à 2x3 voies entre Le Boulou et Le Perthus (9 km)

Les travaux en grande masse débutés à l'automne 2016 sont achevés et la Décision ministérielle de mise en service à 2x3 voies a été obtenue le 21 février 2020, en conformité avec l'échéance contractuelle du 23 février 2020 fixée pour cette opération.

Les travaux de parachèvement sont en voie de finalisation et les marchés de précontrainte additionnelle sur les quatre viaducs de la section sont attribués. Les travaux sont en cours sur les ouvrages du Tech et des Pox. Les travaux des viaducs de Rome et de Calcine débiteront à l'automne 2022.

A61 – Élargissement à 2x3 voies : 1^{re} phase (35 km)

La mise en circulation à 2x3 voies de la section entre la bifurcation A61/A66 et les aires de service de Port Lauragais et de la section entre l'échangeur n° 25 de Lézignan et la bifurcation A61/A9 est fixée 60 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique.

Les travaux en grande masse proprement dits, engagés en février 2019, se poursuivent. L'objectif contractuel de mise en circulation à 2x3 voies est prévu le 5 octobre 2023.

A7 – Aménagement de la Bifurcation A7/A54

L'aménagement de cette bifurcation comprend la reconfiguration de l'accès à la bretelle de jonction Marseille/Arles (A7 Sud/A54) ainsi que le doublement de la bretelle de jonction Arles/Marseille (A54/A7 Sud).

L'arrêté de déclaration d'utilité publique a été obtenu le 3 juin 2020. Les travaux préparatoires et de déviations de réseaux sont achevés. Les travaux en grande masse sont prévus à partir du second semestre 2022.

La mise en service est programmée au plus tard 48 mois après l'obtention de la déclaration d'utilité publique, conformément aux engagements contractuels pour cette opération.

A62 – Diffuseur d'Agen Ouest (opération du Contrat de plan 2017/2021)

Les arrêtés de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale ont été obtenus le 18 mai 2020.

Les opérations de maîtrise foncière (acquisitions à l'amiable) ont été achevées durant l'été 2020.

Les travaux en grande masse débutés pendant l'été 2021 se poursuivront jusqu'à l'automne 2022.

La mise en service à l'échéance contractuelle du 18 novembre 2022 se confirme.

Par ailleurs, ASF est engagée sur la création de neuf autres échangeurs dans le cadre du Contrat de plan 2017/2021 (Plan d'Investissement Autoroutier), cofinancés par les collectivités locales. À la fin du premier semestre 2022, les études et procédures de futurs équipements sont engagées, et les travaux débiteront en 2023.

Programme de réalisation de parkings de covoiturage

Le Contrat de plan 2017/2021, prévoit la réalisation de parkings de covoiturage sur l'ensemble du réseau.

Un dossier d'orientation stratégique a été remis aux autorités concédantes en avril 2019. Les sites potentiels doivent faire l'objet d'un dossier d'information auprès de l'État pour validation. À ce jour, quatorze dossiers ont été transmis et ont tous reçu un avis favorable.

Après les parkings de Gallargues (A9), Perpignan Sud (A9) et Ambarès (A10), un quatrième parking a été mis en service au cours du premier semestre 2022 au niveau de la sortie Montélimar Nord (A7).

Réseau Escota

A57 – Élargissement à 2x3 voies entre Benoît Malon et Pierre Ronde (6,8 km)

La section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies. La déclaration d'utilité publique a été obtenue le 27 novembre 2018.

Les travaux sur la section sont en cours (bassins de rétention, ouvrage d'art, balisage..).

A52 – Diffuseur de Belcodène

Le projet est situé sur l'A52 entre la bifurcation A8/A52 et le diffuseur de Pas-de-Trets.

Le diffuseur a été mis en service le 8 mars 2022.

2.3 Financements

Au 30 juin 2022, le groupe ASF n'a pas mis en place de nouveau financement et n'a pas utilisé sa ligne de crédit avec VINCI.

Les remboursements de dettes intervenus au cours du premier semestre 2022 concernent des emprunts BEI pour 55,1 millions d'euros.

2.4 Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan au 30 juin 2022 est de 10 490,8 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 447,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (10 938,5 millions d'euros).

Cette baisse est notamment liée à la variation négative des investissements corporels et incorporels de 229,7 millions d'euros et à celle des instruments dérivés actifs non courants de 217,6 millions d'euros. En effet, la progression des amortissements (406,3 millions d'euros) a été supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (174,5 millions d'euros) sur le premier semestre 2022.

Le total de l'actif courant, soit 1 404,5 millions d'euros au 30 juin 2022, est en diminution de 102,1 millions d'euros (1 506,6 millions d'euros au 31 décembre 2021) du fait de la baisse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 106,6 millions d'euros, des instruments dérivés actifs courants de 12,5 millions d'euros et des autres actifs courants de 6,1 millions d'une part.

Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des clients et autres débiteurs de 20,6 millions d'euros, l'augmentation des actifs d'impôt exigible de 2,0 millions d'euros, la progression des autres actifs financiers courants de 0,3 million d'euros et par l'accroissement des stocks et travaux en cours de 0,2 million d'euros d'autre part.

Les capitaux propres diminuent de 174,7 millions d'euros et s'élevaient au 30 juin 2022 à 1 122,0 millions d'euros (1 296,7 millions d'euros au 31 décembre 2021). Cette évolution résulte notamment du résultat positif du premier semestre 2022 (y compris la part des minoritaires) de 828,0 millions d'euros, des variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 26,6 millions d'euros diminués par la distribution du solde des dividendes de l'exercice 2021 de 1 024,6 millions d'euros (y compris la part des minoritaires), et par les paiements en actions de 4,7 millions d'euros.

Le total des passifs non courants au 30 juin 2022 s'élève à 6 891,8 millions d'euros (7 982,9 millions d'euros au 31 décembre 2021), soit une baisse de 1 091,1 millions d'euros due à la diminution nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 1 360,1 millions d'euros, des provisions pour avantages du personnel de 20,7 millions d'euros et des provisions et autres passifs non courants de 1,1 million d'euros.

Cette diminution est compensée par la hausse des instruments dérivés passifs non courants de 257,8 millions d'euros, des impôts différés passifs de 32,9 millions d'euros et des dettes de location non courantes de 0,3 million d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 3 881,5 millions d'euros au 30 juin 2022 en augmentation de 716,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (3 165,5 millions d'euros). Cette hausse est due aux dettes financières courantes pour 800,9 millions d'euros et aux provisions courantes pour 2,2 millions d'euros.

Cette augmentation est compensée partiellement par la baisse des autres passifs courants de 50,5 millions d'euros, des passifs d'impôt exigible de 24,2 millions d'euros, des fournisseurs pour 5,9 millions d'euros, des instruments dérivés passifs courants pour 6,4 millions d'euros et des dettes de location courantes de 0,1 million d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 8 354,3 millions d'euros au 30 juin 2022 (8 325,4 millions d'euros au 31 décembre 2021), en augmentation de 28,9 millions d'euros.

2.5 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître **une trésorerie nette de clôture** de 737,5 millions d'euros, en diminution de 106,6 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (844,1 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- **la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (Cafice) ressort à 1 523,5 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 16,2 % par rapport au premier semestre 2021 (1 311,4 millions d'euros). Le taux de Cafice/Chiffre d'affaires passe de 75,1 % au premier semestre 2021 à 74,6 % au premier semestre 2022 ;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élevaient à 1 163,1 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 11,8 % par rapport à ceux du premier semestre 2021 (1 040,8 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** (négatifs) représentent 186,8 millions d'euros au premier semestre 2022, en évolution de 2,6 % par rapport à ceux du premier semestre 2021 (182,1 millions d'euros) ;
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 1 082,9 millions d'euros au premier semestre 2022 à comparer à des flux négatifs de 1 112,3 millions d'euros du premier semestre 2021. Ils intègrent notamment les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (1 023,2 millions d'euros), les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 55,1 millions d'euros et la variation négative des dettes de location (IFRS 16) de 3,2 millions d'euros.

3 Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 24 "Transactions avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2022.

4 Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note 21 "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2021.

5 Comptes sociaux

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires construction) s'établit au premier semestre 2022 à 1 637,4 millions d'euros, soit une augmentation de 16,3 % par rapport à la même période de 2021 (1 407,4 millions d'euros).

5.2 Résultat net

Le résultat net d'ASF du premier semestre 2022 s'établit à 864,0 millions d'euros, en hausse de 36,8 % par rapport à la même période de 2021 (631,4 millions d'euros).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 268,2 millions d'euros au premier semestre 2022 (170,0 millions d'euros au premier semestre 2021).

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022

États financiers consolidés semestriels	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
Annexe aux comptes consolidés semestriels	18
A. Principes comptables, méthodes de consolidation, d'évaluation et dispositions spécifiques	20
B. Évolution du périmètre de consolidation	23
C. Indicateurs financiers	23
D. Principales composantes du compte de résultat	24
E. Contrat de concession	26
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
G. Données relatives aux participations du Groupe	29
H. Capitaux propres	30
I. Financement et gestion des risques financiers	31
J. Avantages du personnel et paiements en actions	36
K. Autres notes	37
L. Autres règles et méthodes de consolidation	37

États financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Chiffre d'affaires^(*)	2	2 043,4	1 746,1	4 030,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		149,3	144,3	322,2
Chiffre d'affaires total		2 192,7	1 890,4	4 352,4
Produits des activités annexes		27,9	27,9	58,0
Charges opérationnelles	4	(1 086,2)	(991,9)	(2 239,1)
Résultat opérationnel sur activité	4	1 134,4	926,4	2 171,3
Paielements en actions (IFRS 2)	4	(4,4)	(3,4)	(10,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(0,7)	(0,6)	(0,7)
Autres éléments opérationnels courants		0,3	0,4	0,3
Résultat opérationnel courant	4	1 129,6	922,8	2 160,7
Résultat opérationnel	4	1 129,6	922,8	2 160,7
Coût de l'endettement financier brut		(50,0)	(52,2)	(107,7)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,1	0,1	0,1
Coût de l'endettement financier net	5	(49,9)	(52,1)	(107,6)
Autres produits et charges financiers	6	41,5	(0,5)	(3,2)
Impôts sur les bénéfices	7	(293,2)	(251,7)	(586,8)
Résultat net		828,0	618,5	1 463,1
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,8	0,5	1,3
Résultat net – part du Groupe		827,2	618,0	1 461,8
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	3,581	2,675	6,329
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	8	3,581	2,675	6,329

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Résultat net	828,0	618,5	1 463,1
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie ^(*)	14,5	5,5	8,5
Coûts de couverture	3,6	(0,4)	(0,4)
Impôt ^(**)	(4,7)	(1,4)	(2,2)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	13,4	3,7	5,9
Instruments de capitaux propres	0,3	0,7	1,7
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	17,4	2,1	2,5
Impôt	(4,5)	(0,8)	(1,2)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	13,2	2,0	3,0
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	26,6	5,7	8,9
Résultat global	854,6	624,2	1 472,0
dont part attribuable au Groupe	853,8	623,7	1 470,7
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,8	0,5	1,3

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

^(**) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	9 939,2	10 344,7	10 156,5
Autres immobilisations incorporelles		45,5	43,7	46,1
Immobilisations corporelles	10	3 794	4 040	3 912
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	13,0	13,8	13,7
Autres actifs financiers non courants	15	20,1	18,5	19,8
Instruments dérivés actifs non courants	18	93,6	458,3	311,2
Total actifs non courants		10 490,8	11 283,0	10 938,5
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	11.1	4,3	3,5	4,1
Clients et autres débiteurs	11.1	388,0	354,2	367,4
Autres actifs courants	11.1	193,7	192,2	199,8
Actifs d'impôt exigible		2,0		
Autres actifs financiers courants		0,3		
Instruments dérivés actifs courants	18	78,7	69,2	91,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	18	737,5	13,6	844,1
Total actifs courants		1 404,5	632,7	1 506,6
Total actifs		11 895,3	11 915,7	12 445,1

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2022	30/06/2021 ^(*)	31/12/2021
Capitaux propres				
Capital social		29,3	29,3	29,3
Réserves consolidées		271,6	184,8	(162,3)
Résultat net – part du Groupe		827,2	618,0	1 461,8
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	16.2	(7,2)	(37,0)	(33,8)
Capitaux propres – part du Groupe		1 120,9	795,1	1 295,0
Capitaux propres – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	16.3	1,1	1,0	1,7
Total capitaux propres		1 122,0	796,1	1 296,7
Passifs non courants				
Provisions non courantes	12	0,1		0,3
Provisions pour avantages du personnel	22	67,2	88,3	87,9
Emprunts obligataires	18	5 993,4	8 989,5	7 287,8
Autres emprunts et dettes financières	18	338,3	401,9	404,0
Instruments dérivés passifs non courants	18	337,8	99,7	80,0
Dettes de location non courantes	13	6,9	6,1	6,6
Autres passifs non courants		45,0	37,8	46,1
Impôts différés passifs		103,1	93,4	70,2
Total passifs non courants		6 891,8	9 716,7	7 982,9
Passifs courants				
Provisions courantes	11.2	548,0	513,5	545,8
Fournisseurs	11.1	157,9	110,8	163,8
Autres passifs courants	11.1	576,3	542,4	626,8
Passifs d'impôt exigible			31,2	24,2
Dettes de location courantes	13	4,7	4,4	4,8
Instruments dérivés passifs courants	18	1,1	5,6	7,5
Dettes financières courantes	18	2 593,5	194,8	1 792,6
Trésorerie passive	18		0,2	
Total passifs courants		3 881,5	1 402,9	3 165,5
Total passifs et capitaux propres		11 895,3	11 915,7	12 445,1

^(*) Comprend l'impact dû à la décision de l'IFRSIC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.1.1 du rapport financier annuel consolidé 2021).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Résultat net consolidé de la période (y compris part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle)		828,0	618,5	1 463,1
Dotations nettes aux amortissements		406,3	401,2	806,1
Dotations (reprises) aux provisions		(1,7)	(2,1)	(4,7)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		(49,0)	(10,0)	0,5
Résultat sur cessions		(1,4)	0,9	0,3
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		0,4	0,3	0,4
Coûts d'emprunt immobilisés	6	(2,2)	(1,2)	(2,5)
Charges financières associées aux contrats de location	6			0,1
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	49,9	52,1	107,6
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		293,2	251,7	586,8
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 523,5	1 311,4	2 957,7
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	11.1	(12,0)	(46,6)	84,9
Impôts payés		(294,0)	(167,4)	(530,9)
Intérêts financiers nets payés		(54,4)	(56,6)	(103,6)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	1 163,1	1 040,8	2 408,1
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>(7,0)</i>	<i>(9,7)</i>	<i>(16,5)</i>
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(7,0)	(9,7)	(16,5)
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		<i>(186,4)</i>	<i>(183,1)</i>	<i>(360,4)</i>
<i>Cession d'immobilisations du domaine concédé</i>		<i>4,5</i>	<i>8,6</i>	<i>10,2</i>
Investissements de développement des concessions		(181,9)	(174,5)	(350,2)
Autres		2,1	2,1	4,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(186,8)	(182,1)	(362,3)
Dividendes payés				
- aux actionnaires d'ASF	17	(1 023,2)	(1 053,3)	(1 406,7)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,4)	(0,9)	(0,9)
Remboursements d'emprunts long terme	18.1	(55,1)	(55,1)	(55,1)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(3,2)	(3,0)	(6,0)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 082,9)	(1 112,3)	(1 468,7)
Autres variations	IV			
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(106,6)	(253,6)	577,1
Trésorerie nette à l'ouverture		844,1	267,0	267,0
Trésorerie nette à la clôture		737,5	13,4	844,1

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Endettement financier net en début de période	18	(8 325,4)	(8 961,6)	(8 961,6)
Variation de la trésorerie nette		(106,6)	(253,6)	577,1
(Émission) remboursement des emprunts		55,1	55,1	55,1
Autres variations		22,6	9,5	4,0
Variation de l'endettement financier net		(28,9)	(189,0)	636,2
Endettement financier net en fin de période	18	(8 354,3)	(9 150,6)	(8 325,4)

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres – part du Groupe							
(en millions d'euros)	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2021	29,3	293,1	951,4	(42,7)	1 231,1	1,3	1 232,4
Résultat net de la période			618,0		618,0	0,5	618,5
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées				5,7	5,7		5,7
Résultat global de la période			618,0	5,7	623,7	0,5	624,2
Affectation du résultat et dividendes distribués		(101,9)	(951,4)		(1053,3)	(0,8)	(1054,1)
Paievements en actions (IFRS 2)		(6,4)			(6,4)		(6,4)
Capitaux propres 30/06/2021(*)	29,3	184,8	618,0	(37,0)	795,1	1,0	796,1
Résultat net de la période			843,8		843,8	0,8	844,6
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées				3,2	3,2		3,2
Résultat global de la période			843,8	3,2	847,0	0,8	847,8
Affectation du résultat et dividendes distribués		(353,4)			(353,4)	(0,1)	(353,5)
Paievements en actions (IFRS 2)		6,3			6,3		6,3
Capitaux propres 31/12/2021	29,3	(162,3)	1 461,8	(33,8)	1 295,0	1,7	1 296,7
Résultat net de la période			827,2		827,2	0,8	828,0
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées				26,6	26,6		26,6
Résultat global de la période			827,2	26,6	853,8	0,8	854,6
Affectation du résultat et dividendes distribués		438,6	(1 461,8)		(1 023,2)	(1,4)	(1 024,6)
Paievements en actions (IFRS 2)		(4,7)			(4,7)		(4,7)
Capitaux propres 30/06/2022	29,3	271,6	827,2	(7,2)	1 120,9	1,1	1 122,0

(*) Comprend l'impact dû à la décision de l'IFRSIC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.1.1 du rapport financier annuel consolidé 2021).

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A. Principes comptables, méthodes de consolidation, d'évaluation et dispositions spécifiques	20
1 Principes comptables	20
2 Méthodes de consolidation	20
3 Règles et méthodes d'évaluation	21
4 Dispositions spécifiques	22
B. Évolution du périmètre de consolidation	23
C. Indicateurs financiers	23
1 Information sectorielle	23
2 Chiffre d'affaires	23
3 Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	24
D. Principales composantes du compte de résultat	24
4 Résultat opérationnel	24
5 Coût de l'endettement financier net	25
6 Autres produits et charges financiers	25
7 Impôts sur les bénéfices	25
8 Résultat par action	25
E. Contrat de concession	26
9 Immobilisations incorporelles du domaine concédé	26
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
10 Immobilisations corporelles	27
11 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	28
12 Provisions non courantes	29
13 Dettes relatives aux contrats de location	29

G. Données relatives aux participations du Groupe	29
14 Participation dans la société mise en équivalence: entreprise associée	29
15 Autres actifs financiers non courants	30
H. Capitaux propres	30
16 Informations relatives aux capitaux propres	30
17 Dividendes	31
I. Financement et gestion des risques financiers	31
18 Données relatives à l'endettement financier net	31
19 Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	33
20 Informations relatives à la gestion des risques financiers	33
21 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	34
J. Avantages du personnel et paiements en actions	36
22 Provisions pour avantages du personnel	36
23 Paiements en actions	36
K. Autres notes	37
24 Transactions avec les parties liées	37
25 Note sur les litiges	37
26 Événements postérieurs à la clôture	37
L. Autres règles et méthodes de consolidation	37

A. Principes comptables, méthodes de consolidation, d'évaluation et dispositions spécifiques

1 Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2022 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2021, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2022 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 juillet 2022. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2022 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 30 juin 2022. Elles concernent principalement :

- amendement à IAS 37 " Contrats déficitaires – Coûts d'exécution des contrats " :
Le 14 mai 2020, l'IASB a publié des amendements à IAS 37 relatifs à l'évaluation des contrats onéreux. Cet amendement précise les coûts indirects à prendre en compte lorsque l'entité établit le " coût d'exécution " du contrat pour déterminer s'il s'agit d'un contrat déficitaire. L'impact n'est pas significatif pour le Groupe ;
- amendement à IAS 16 " Produit antérieur à l'utilisation prévue " :
Le 2 juillet 2021, l'IASB a publié un amendement à IAS 16 relatif à la comptabilisation des produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou sa mise en état. Cet amendement interdit à une entité de déduire ces produits du coût de l'immobilisation. Le Groupe n'est pas concerné par ce type d'immobilisation.

Concernant les conclusions de l'IFRIC relatives à IAS 38, l'analyse des coûts de configuration et personnalisation liés à la mise en place d'un logiciel en SaaS (*Software as a Service*) a été réalisée sur le premier semestre 2022. La décision d'agenda de l'IFRIC indique que dans la plupart des cas, en application d'IAS 38, ces coûts doivent être reconnus en charges et non en immobilisations incorporelles car d'une part, l'entité ne contrôle pas le logiciel et d'autre part, les activités de personnalisation/configuration ne génèrent pas une ressource contrôlée par le client, distincte du logiciel.

En application de cette décision, les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels SaaS qui avaient antérieurement été immobilisés ont été identifiés et n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en raison de leur montant non significatif.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2022

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2022 :

- amendements à IAS 1 " Informations à fournir sur les méthodes comptables " ;
- amendements à IAS 8 " Définition d'une estimation comptable ".

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

Le Groupe étudie également les impacts et conséquences pratiques des décisions définitives de l'IFRIC prises sur le premier semestre, qui ne devraient pas être significatifs.

2 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats auxquels le Groupe participe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

3 Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont définies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- risques climatiques.

Compte tenu des incertitudes liées au contexte économique et géopolitique, le Groupe a procédé à un examen approfondi de ces hypothèses et estimations. Certaines ont fait l'objet d'ajustements significatifs par rapport au 31 décembre 2021, comme les hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation pour l'évaluation des pensions et des engagements de retraite ainsi que de la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

3.2 Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti ; tels que définis par la norme IFRS 9 " Instruments financiers ") sont communiquées en note 21 " Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du " risque de contrepartie " pour les instruments dérivés actifs et du " risque de crédit propre " pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022

Annexe aux comptes consolidés semestriels

- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

3.3.1 Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est saisonnière.

En effet, dans les sociétés de concessions autoroutières, le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des derniers exercices (à l'exception de 2020, fortement marqué par la crise sanitaire), le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 45 % et 46 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit également par une consommation de la trésorerie d'exploitation au premier semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du *cash-flow* opérationnel, dont une grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période.

3.3.2 Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2022 (y compris impôts différés). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel de la période.

3.3.3 Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2022 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2021. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues au premier semestre 2022 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global".

4 Dispositions spécifiques

4.1 Risques climatiques

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers. Le processus mis en place décrit dans la note A.2 du rapport financier annuel consolidé 2021 est resté inchangé au 30 juin 2022.

4.2 Conséquences du conflit entre l'Ukraine et la Russie

Un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine a éclaté le 24 février 2022. Le Groupe se conforme à toutes les sanctions et à toutes les lois applicables consécutives à ce conflit.

Les conséquences financières directes sont limitées pour le Groupe. Cependant, celui-ci reste vigilant quant à l'évolution de la situation et aux conséquences de ce conflit sur l'économie mondiale et sur les marchés financiers et notamment sur les conséquences de l'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie.

B. Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours du premier semestre 2022.

Au 30 juin 2022, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

1 Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacement de parking poids lourds).

2 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Évolution 2022/2021	Exercice 2021
Chiffre d'affaires péages	1 995,6	1 702,5	17,2 %	3 945,1
Redevances des installations commerciales	38,8	34,6	12,1 %	67,2
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	9,0	9,0	0,0 %	17,9
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 043,4	1 746,1	17,0 %	4 030,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	149,3	144,3	3,5 %	322,2
Chiffre d'affaires total	2 192,7	1 890,4	16,0 %	4 352,4

Premier semestre 2022

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2022
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 596,4	399,2	1 995,6
Redevances des installations commerciales	34,7	4,1	38,8
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	6,3	2,7	9,0
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 637,4	406,0	2 043,4
Répartition du Chiffre d'affaires	80,1 %	19,9 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	85,9	63,4	149,3
Chiffre d'affaires total	1 723,3	469,4	2 192,7

Premier semestre 2021

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2021
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 369,8	332,7	1 702,5
Redevances des installations commerciales	31,1	3,5	34,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	6,5	2,5	9,0
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 407,4	338,7	1 746,1
Répartition du Chiffre d'affaires	80,6 %	19,4 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	84,2	60,1	144,3
Chiffre d'affaires total	1 491,6	398,8	1 890,4

Exercice 2021

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2021
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	3 184,3	760,8	3 945,1
Redevances des installations commerciales	59,4	7,8	67,2
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12,9	5,0	17,9
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 256,6	773,6	4 030,2
Répartition du Chiffre d'affaires	80,8 %	19,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	192,1	130,1	322,2
Chiffre d'affaires total	3 448,7	903,7	4 352,4

3 Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1 163,1	1 040,8	2 408,1
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(7,0)	(9,7)	(16,5)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(3,2)	(3,0)	(6,0)
Cash-flow opérationnel	1 152,9	1 028,1	2 385,6
Investissements de développement des concessions	(181,9)	(174,5)	(350,2)
Cash-flow libre	971,0	853,6	2 035,4
Investissements financiers nets	0,0	0,0	0,0
Autres	2,1	2,1	4,4
Investissements financiers nets totaux	2,1	2,1	4,4

D. Principales composantes du compte de résultat

4 Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Chiffre d'affaires^(*)	2 043,4	1 746,1	4 030,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	149,3	144,3	322,2
Chiffre d'affaires total	2 192,7	1 890,4	4 352,4
Produits des activités annexes^(**)	27,9	27,9	58,0
Achats consommés	(12,3)	(10,9)	(21,7)
Services extérieurs	(135,3)	(122,4)	(261,4)
Personnel intérimaire	0,2	0,1	0,2
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(158,4)	(153,8)	(348,9)
Impôts et taxes	(189,4)	(159,2)	(485,4)
Charges de personnel	(147,9)	(145,9)	(293,5)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	2,6	0,3	2,8
Dotations aux amortissements	(406,3)	(401,2)	(806,1)
Dotations nettes aux provisions	(39,4)	1,1	(25,1)
Charges opérationnelles	(1 086,2)	(991,9)	(2 239,1)
Résultat opérationnel sur activité	1 134,4	926,4	2 171,3
% du chiffre d'affaires ^(*)	55,5 %	53,1 %	53,9 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(4,4)	(3,4)	(10,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,7)	(0,6)	(0,7)
Autres éléments opérationnels courants	0,3	0,4	0,3
Résultat opérationnel courant	1 129,6	922,8	2 160,7
Résultat opérationnel	1 129,6	922,8	2 160,7

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat de la société mise en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats de la filiale consolidée par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs à la société mise en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

5 Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2022, le coût de l'endettement financier net s'élève à 49,9 millions d'euros, en diminution de 2,2 millions d'euros par rapport au premier semestre 2021 (52,1 millions d'euros).

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Passifs financiers évalués au coût amorti	(115,2)	(113,7)	(233,5)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,1		0,1
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	60,7	60,0	123,4
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	4,5	1,6	2,4
Total coût de l'endettement financier net	(49,9)	(52,1)	(107,6)

6 Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	Exercice 2021
Coûts d'actualisation	39,3	(1,7)	(5,6)
Coûts d'emprunts immobilisés	2,2	1,2	2,5
Charges financières relatives aux contrats de location			(0,1)
Total autres produits et charges financiers	41,5	(0,5)	(3,2)

Les autres produits financiers comprennent les coûts d'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an pour 39,3 millions d'euros au premier semestre 2022 (1,7 million d'euros de charges au premier semestre 2021).

Ces coûts d'actualisation portent principalement sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur d'un produit de 39,7 millions d'euros au premier semestre 2022 (charge de 1,2 million d'euros au premier semestre 2021) et des provisions pour avantages du personnel à hauteur d'une charge de 0,4 million d'euros au premier semestre 2022 (charge de 0,5 million d'euros au premier semestre 2021).

Les produits intègrent également les coûts d'emprunts immobilisés pour 2,2 millions d'euros au premier semestre 2022 (1,2 million d'euros au premier semestre 2021).

7 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'élève à 293,2 millions d'euros (251,7 millions d'euros au premier semestre 2021).

Le taux effectif d'impôt (hors résultat de la société mise en équivalence) ressort à 26,2 % contre 28,9 % au premier semestre 2021 et 28,6 % au titre de l'exercice 2021.

8 Résultat par action

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul au premier semestre 2022 comme au premier semestre 2021 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action au premier semestre 2022 s'élève à 3,581 euros (2,675 euros au premier semestre 2021).

E. Contrat de concession

9 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2021	22 906,7	462,8	(435,1)	22 934,4
Acquisitions de la période (*)	88,5	236,1	(11,8)	312,8
Sorties de la période	(2,3)			(2,3)
Autres mouvements	141,9	(141,3)		0,6
Au 31/12/2021	23 134,8	557,6	(446,9)	23 245,5
Acquisitions de la période (*)	25,9	125,6	(5,8)	145,7
Sorties de la période	(0,9)			(0,9)
Autres mouvements	93,1	(93,6)		(0,5)
Au 30/06/2022	23 252,9	589,6	(452,7)	23 389,8
Amortissements				
Au 01/01/2021	(12 577,6)	0,0	202,6	(12 375,0)
Amortissements de la période	(728,4)		14,4	(714,0)
Au 31/12/2021	(13 306,0)	0,0	217,0	(13 089,0)
Amortissements de la période	(369,6)		8,0	(361,6)
Au 30/06/2022	(13 675,6)	0,0	225,0	(13 450,6)
Valeur nette				
Au 01/01/2021	10 329,1	462,8	(232,5)	10 559,4
Au 31/12/2021	9 828,8	557,6	(229,9)	10 156,5
Au 30/06/2022	9 577,3	589,6	(227,7)	9 939,2

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements du premier semestre 2022 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 143,5 millions d'euros (310,3 millions d'euros pour l'année 2021).

Les coûts d'emprunts du premier semestre 2022 incorporés dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 2,2 millions d'euros (2,5 millions d'euros pour l'année 2021).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 589,6 millions d'euros au 30 juin 2022 (dont 402,3 millions d'euros pour ASF et 187,3 millions d'euros pour Escota) à comparer aux 557,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 388,1 millions d'euros pour ASF et 169,5 millions d'euros pour Escota). Dans la continuité de l'année 2021, les investissements de la période concernent les travaux d'élargissement de sections des autoroutes A61 et A66, de l'autoroute A57 à l'est de Toulon et de la restructuration des voies lentes.

9.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés ASF et Escota sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels, du Plan de Relance Autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015, du Plan d'Investissement Autoroutier approuvé en 2018 et du projet de Contournement Ouest de Montpellier.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note 11.2 "Analyse des provisions courantes").

Les engagements augmentent de 290,9 millions d'euros principalement en raison du projet de Contournement Ouest de Montpellier (6 km). Cette opération consistera à créer une infrastructure à 2x2 voies pour permettre une liaison sans discontinuité entre le Nord et le Sud de Montpellier. Elle nécessitera notamment la création d'un nouvel échangeur autoroutier avec l'A709.

Le décret approuvant cet avenant à la convention entre l'État et la société ASF a été publié le 28 janvier 2022. Les premiers appels d'offres de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont en cours.

Le début des travaux est prévu fin 2025.

Les principaux investissements de la période sont décrits dans la note 9.1 présentant les immobilisations incorporelles du domaine concédé du Groupe.

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscriptions à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur les lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
ASF	674,4	335,7
Escota	306,6	354,4
Total	981,0	690,1

Rapport annuel d'exécution de la concession

Les rapports annuels d'exécution, pour l'année 2021, des cahiers des charges de la concession et des bilans des contrats de plan 2017-2021 des sociétés ASF et Escota ont été remis le 30 juin 2022 à la Direction des Mobilités Routières.

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissement sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Droits d'usage des contrats de location immobilière	Droits d'usage des contrats de location mobilière	Total
Valeur brute						
Au 31/12/2021	2 328,7	62,8	(9,0)	1,6	18,9	2 403,0
Au 30/06/2022	2 334,9	55,0	(9,0)	2,2	19,9	2 403,0
Amortissements						
Au 31/12/2021	(2 010,4)	0,0	9,0	(1,0)	(9,4)	(2 011,8)
Au 30/06/2022	(2 021,0)	0,0	9,0	(0,7)	(10,9)	(2 023,6)
Valeur nette						
Au 31/12/2021	318,3	62,8	0,0	0,6	9,5	391,2
Au 30/06/2022	313,9	55,0	0,0	1,5	9,0	379,4

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 55,0 millions d'euros au 30 juin 2022 (62,8 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Au 30 juin 2022, les droits d'usage des contrats de location s'élèvent à un montant total de 10,5 millions d'euros, à comparer à 10,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022

Annexe aux comptes consolidés semestriels

11 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes**11.1 Variation du besoin en fonds de roulement**

<i>(en millions d'euros)</i>		30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021	Variations 30/06/2022 – 31/12/2021	
					Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)		4,3	3,5	4,1	0,2	
Clients et autres débiteurs		388,0	354,2	367,4	20,6	
Autres actifs courants		193,7	192,2	199,8	(6,1)	
- Actifs hors exploitation		(10,8)	(12,9)	(12,6)	1,8	
Stocks et créances d'exploitation	I	575,2	537,0	558,7	16,5	0,0
Fournisseurs		(157,9)	(110,8)	(163,8)	5,9	
Autres passifs courants		(576,3)	(542,4)	(626,8)	50,5	
- Passifs hors exploitation		142,1	146,0	161,1	(19,0)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(592,1)	(507,2)	(629,5)	37,4	0,0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I + II	(16,9)	29,8	(70,8)	53,9	0,0
Provisions courantes		(548,0)	(513,5)	(545,8)	(41,9)	39,7
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>		<i>(0,9)</i>	<i>(1,3)</i>	<i>(0,9)</i>		
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)		(564,9)	(483,7)	(616,6)	12,0	39,7

11.2 Analyse des provisions courantes

Au premier semestre 2022 et en 2021, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2021	473,9	116,6	(62,6)	(17,8)	0,0	0,2	510,3
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	486,4	97,6	(77,9)	(5,4)			500,7
Autres risques courants	22,6	31,7	(5,2)	(5,7)	0,8		44,2
Reclassement part à moins d'un an	1,3					(0,4)	0,9
31/12/2021	510,3	129,3	(83,1)	(11,1)	0,8	(0,4)	545,8
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	500,7	44,6	(42,9)				502,4
Autres risques courants	44,2	1,9	(0,1)	(1,3)			44,7
Reclassement part à moins d'un an	0,9						0,9
30/06/2022	545,8	46,5	(43,0)	(1,3)	0,0	0,0	548,0

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Celles-ci sont principalement constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 397,8 millions d'euros au 30 juin 2022 (398,8 millions d'euros au 31 décembre 2021) et Escota pour 104,6 millions d'euros au 30 juin 2022 (101,9 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

12 Provisions non courantes

Au cours du premier semestre 2022 et de l'exercice 2021, les provisions non courantes (hors avantages du personnel) figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2021	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,3)	0,1
Autres risques	1,4	0,8	(0,1)	(0,1)	(0,8)		1,2
Reclassement part à moins d'un an	(1,3)					0,4	(0,9)
31/12/2021	0,1	0,8	(0,1)	(0,1)	(0,8)	0,4	0,3
Autres risques	1,2	0,1	(0,3)				1,0
Reclassement part à moins d'un an	(0,9)						(0,9)
30/06/2022	0,3	0,1	(0,3)	0,0	0,0	0,0	0,1

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, (cf. note 25 " Note sur les litiges ").

13 Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2022, les dettes relatives aux contrats de location s'élevaient à 11,6 millions d'euros, dont 6,9 millions d'euros au titre de la part à plus d'un an et 4,7 millions d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit une augmentation 0,2 million d'euros, se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 3,5 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 3,2 millions d'euros ;
- autres variations : - 0,1 million d'euros.

G. Données relatives aux participations du Groupe

14 Participation dans la société mise en équivalence: entreprise associée

14.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Valeur des titres en début de période	13,7	14,4
Part du Groupe dans les résultats de la période	(0,7)	(0,7)
Valeur des titres en fin de période	13,0	13,7

14.2 Informations financières agrégées

(en millions d'euros)	30/06/2022	30/06/2021
% de détention	42,9%	42,9%
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	170,4	173,6
Résultat net	(0,7)	(0,6)

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans son entreprise associée à hauteur des engagements pris. Au 30 juin 2022 comme au 31 décembre 2021, aucune perte non reconnue au titre des entreprises associées n'existe.

15 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Titres de participation cotés	4,7	4,4
Instruments de capitaux propres	4,7	4,4
Actifs financiers évalués au coût amorti	15,4	15,4
Autres actifs financiers non courants	20,1	19,8

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement les titres de participation des sociétés non consolidées. Au cours de la période et en 2021, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Début de la période	4,4	2,7
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	0,3	1,7
Fin de la période	4,7	4,4

H. Capitaux propres

16 Informations relatives aux capitaux propres

16.1 Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

16.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2022			31/12/2021		
	Part du Groupe	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	(1,3)	0,0	(1,3)	(0,9)	0,0	(0,9)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I 2,3	0,0	2,3	(1,3)	0,0	(1,3)
Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(3,5)	0,0	(3,5)	(12,0)	0,0	(12,0)
Autres variations de juste valeur de la période	14,5		14,5	10,1		10,1
Éléments de juste valeur constatés en résultat				(1,6)		(1,6)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II 11,0	0,0	11,0	(3,5)	0,0	(3,5)
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II 13,3	0,0	13,3	(4,8)	0,0	(4,8)
Effet impôt associé	(3,4)		(3,4)	1,3		1,3
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III 9,9	0,0	9,9	(3,5)	0,0	(3,5)
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	0,7	0,0	0,7	(0,4)	0,0	(0,4)
Réserve nette d'impôt à la clôture	IV 1,0	0,0	1,0	0,7	0,0	0,7
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(31,0)	0,0	(31,0)	(32,8)	0,0	(32,8)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	17,4		17,4	2,5		2,5
Effet impôt associé	(4,5)		(4,5)	(0,7)		(0,7)
Réserve nette d'impôt à la clôture	V (18,1)	0,0	(18,1)	(31,0)	0,0	(31,0)
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V (17,1)	0,0	(17,1)	(30,3)	0,0	(30,3)
Total des opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V (7,2)	0,0	(7,2)	(33,8)	0,0	(33,8)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de taux, décrites en note 21.1.2 "Description des opérations de couverture" du rapport financier annuel consolidé 2021.

16.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Seule la société Escota possède des actionnaires dont la participation ne donne pas le contrôle.

17 Dividendes

Les dividendes versés par ASF SA au titre des exercices 2021 et 2020 s'analysent de la façon suivante :

		2021	2020
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	I	353,4	
Par action (en euros)		1,53	
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II	1023,2	1053,3
Par action (en euros)		4,43	4,56
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I+II	1376,6	1053,3
Par action (en euros)		5,96	4,56

I. Financement et gestion des risques financiers

18 Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2022, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 8354,3 millions d'euros, en augmentation de 28,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (8325,4 millions d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	30/06/2022			31/12/2021		
			Non courant	Courant ^(*)	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	18.1	(5 993,4)	(2 540,3)	(8 533,7)	(7 287,8)	(1 738,1)	(9 025,9)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	18.1	(338,3)	(53,2)	(391,5)	(404,0)	(54,5)	(458,5)
	Dettes financières long terme^(**)	18.1	(6 331,7)	(2 593,5)	(8 925,2)	(7 691,8)	(1 792,6)	(9 484,4)
	I – Dettes financières brutes	18.1	(6 331,7)	(2 593,5)	(8 925,2)	(7 691,8)	(1 792,6)	(9 484,4)
	dont: Incidence des couvertures de juste valeur		194,1	(4,1)	190,0	(275,1)	(20,9)	(296,0)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Équivalents de trésorerie	19.1		728,4	728,4		829,7	829,7
	Disponibilités	19.1		9,1	9,1		14,4	14,4
II – Actifs financiers			0,0	737,5	737,5	0,0	844,1	844,1
Dérivés	Instruments dérivés passifs	21	(337,8)	(1,1)	(338,9)	(80,0)	(7,5)	(87,5)
	Instruments dérivés actifs	21	93,6	78,7	172,3	311,2	91,2	402,4
	III – Instruments dérivés		(244,2)	77,6	(166,6)	231,2	83,7	314,9
Endettement financier net		I+II+III	(6 575,9)	(1 778,4)	(8 354,3)	(7 460,6)	(864,8)	(8 325,4)

^(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

^(**) Y compris la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs (passifs) qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs (passifs) non courants pour la part à plus d'un an, et en instruments dérivés actifs (passifs) courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs (passifs) courants quelle que soit leur maturité.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022

Annexe aux comptes consolidés semestriels

Évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations " non cash "				Réf.	Clôture
				Effets de change	Variations des justes valeurs	Autres variations	Total " non cash "		
Emprunts obligataires non courants	(7 287,8)		(3)	9,1	469,2	816,1	1 294,4	(4)	(5 993,4)
Autres emprunts et dettes financières non courants	(404,0)		(3)	12,4		53,3	65,7	(4)	(338,3)
Dettes financières courantes	(1 792,6)	55,1			16,8	(872,8)	(856,0)		(2 593,5)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(1 650,7)	55,1	(3)		16,8	(873,8)	(857,0)	(4)	(2 452,6)
dont ICNE sur dettes financières	(141,9)		(4)			1,0	1,0	(4)	(140,9)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	844,1	(106,6)	(1)					(1)	737,5
Instruments dérivés nets et autres	314,9			(21,5)	(463,3)	3,3	(481,5)		(166,6)
dont juste valeur des instruments dérivés et autres	249,3		(2)	(21,5)	(463,3)		(484,8)	(4)	(235,5)
dont ICNE sur instruments dérivés	65,6		(4)			3,3	3,3	(4)	68,9
Endettement financier net	(8 325,4)	(51,5)	(5)	0,0	22,7	(0,1)	22,6	(5)	(8 354,3)

Les " autres variations " incluent le reclassement de la part non courante des dettes financières à long terme en part courante.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2022
Variation de la trésorerie nette	(1)	(106,6)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	55,1
Autres variations	(4)	22,6
Variation de l'endettement financier net	(5)	(28,9)

18.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 8,9 milliards d'euros au 30 juin 2022 en baisse de 559,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 (9,5 milliards d'euros).

Au 30 juin 2022, le groupe ASF n'a pas mis en place de nouveau financement.

Les remboursements de dettes intervenus au cours du premier semestre 2022 concernent des emprunts BEI pour 55,1 millions d'euros.

Échéancier des dettes financières

Au 30 juin 2022, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,1 ans contre 4,6 ans au 31 décembre 2021.

18.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2022, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A-2
Moody's	A3	Stable	P-2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers.

Les ratios financiers exigés sont respectés au 30 juin 2022.

19 Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2022, le groupe ASF dispose d'un montant de 3,2 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 737,5 millions d'euros de trésorerie nette et 2,5 milliards d'euros constitués d'une ligne de crédit à moyen terme confirmée disponible à échéance novembre 2023.

19.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Équivalents de trésorerie	728,4	829,7
Compte courant de trésorerie	728,4	829,7
Disponibilités	9,1	14,4
Trésorerie nette	737,5	844,1
Autres dettes financières courantes	0,0	0,0
Trésorerie nette gérée	737,5	844,1

Les supports d'investissements utilisés par le groupe ASF sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement à travers un *reporting* détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. La trésorerie empruntée auprès de VINCI par tirage sur la ligne de crédit revolver est présentée en "Autres dettes financières courantes".

Au 30 juin 2022, la trésorerie nette gérée s'élève à 737,5 millions d'euros.

19.2 Lignes de crédit revolver

ASF dispose d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI pour un montant de 2,5 milliards d'euros dont l'échéance est en novembre 2023. À la clôture de la période, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

20 Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note 21 "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2021.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement aux paragraphes 21.1, 21.2 et 21.3 du rapport financier annuel consolidé 2021.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion du groupe ASF prévoit des limites strictes en fonction des *ratings* des contreparties.

Dans le cadre de la réforme des taux de référence, le Groupe a mis en place un groupe de travail. Le Groupe a procédé à la transition vers les nouveaux indices durant le premier semestre. Les coupons relatifs aux périodes d'intérêts démarrant en 2022 sont désormais calculés sur la base du nouvel indice.

Le groupe ASF est impacté par cette réforme des taux de référence au titre de ses opérations de couverture, symétriques, indexées aux taux LIBOR JPY. Les impacts comptables sont non significatifs, dans la mesure où la transition sur les instruments de couverture concernés s'effectue de façon synchronisée. Enfin, la transition vers les nouveaux indices n'a pas de conséquence sur la politique de gestion des risques du Groupe.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022

Annexe aux comptes consolidés semestriels

21 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2022.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2022

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				4,7			4,7	4,7			4,7
Actifs financiers au coût amorti					15,4		15,4		15,4		15,4
I – Actifs financiers non courants^(*)	0,0	0,0	0,0	4,7	15,4	0,0	20,1	4,7	15,4	0,0	20,1
II – Instruments dérivés actifs	(0,1)	172,4	0,0	0,0	0,0	0,0	172,3	0,0	172,3	0,0	172,3
Équivalents de trésorerie			728,4				728,4	728,4 ^(**)			728,4
Disponibilités			9,1				9,1	9,1			9,1
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	737,5	0,0	0,0	0,0	737,5	737,5	0,0	0,0	737,5
Total actif	(0,1)	172,4	737,5	4,7	15,4	0,0	929,9	742,2	187,7	0,0	929,9
Emprunts obligataires						(8 533,7)	(8 533,7)	(8 191,1)	(232,2)		(8 423,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(391,5)	(391,5)		(391,9)		(391,9)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(8 925,2)	(8 925,2)	(8 191,1)	(624,1)	0,0	(8 815,2)
V – Instruments dérivés passifs	2,1	(341,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	(338,9)	0,0	(338,9)	0,0	(338,9)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	2,1	(341,0)	0,0	0,0	0,0	(8 925,2)	(9 264,1)	(8 191,1)	(963,0)	0,0	(9 154,1)

^(*) Voir note 15 "Autres actifs financiers non courants".

^(**) Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2021 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2021 (en millions d'euros)	Catégories comptables							Juste valeur				
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres				4,4				4,4	4,4			4,4
Actifs financiers au coût amorti						15,4		15,4		15,4		15,4
I – Actifs financiers non courants^(*)	0,0	0,0	0,0	4,4	15,4	0,0		19,8	4,4	15,4	0,0	19,8
II – Instruments dérivés actifs	(2,7)	405,1	0,0	0,0	0,0	0,0		402,4	0,0	402,4	0,0	402,4
Équivalents de trésorerie			829,7					829,7	829,7 (**)			829,7
Disponibilités			14,4					14,4	14,4			14,4
III – Actifs financiers courants	0,0	0,0	844,1	0,0	0,0	0,0		844,1	844,1	0,0	0,0	844,1
Total actif	(2,7)	405,1	844,1	4,4	15,4	0,0		1266,3	848,5	417,8	0,0	1266,3
Emprunts obligataires								(9025,9)	(9013,5)	(241,2)		(9254,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								(458,5)		(471,6)		(471,6)
IV – Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(9484,4)		(9484,4)	(9013,5)	(712,8)	0,0	(9726,3)
V – Instruments dérivés passifs	0,2	(87,7)	0,0	0,0	0,0	0,0		(87,5)	0,0	(87,5)	0,0	(87,5)
VI – Passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total passif	0,2	(87,7)	0,0	0,0	0,0	(9484,4)		(9571,9)	(9013,5)	(800,3)	0,0	(9813,8)

(*) Voir note 15 "Autres actifs financiers non courants".

(**) Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

22 Provisions pour avantages du personnel

22.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2022, les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 70,9 millions d'euros, dont 66,2 millions d'euros à plus d'un an (89,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, dont 86,7 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire.

La variation constatée au cours de la période s'explique d'une part par la comptabilisation des écarts actuariels dus au changement de taux d'actualisation pour - 17,4 millions d'euros et, d'autre part, par la comptabilisation d'un produit net de charge de - 1,4 million d'euros.

La part à moins d'un an de ces provisions (4,7 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2021) est présentée au bilan en autres passifs courants.

La charge comptabilisée au premier semestre 2022 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2022 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2021 conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note 23.1 " Provisions pour engagements de retraite " du rapport financier annuel consolidé 2021.

22.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent uniquement les médailles du travail. Au 30 juin 2022, ces provisions s'élèvent à 1,4 million d'euros (dont 1,0 million d'euros à plus d'un an) à comparer à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2021 (dont 1,2 million d'euros à plus d'un an).

23 Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 4,4 millions d'euros au premier semestre 2022 (3,4 millions d'euros au premier semestre 2021), dont 2,8 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (1,7 million d'euros au premier semestre 2021) et 1,6 million d'euros au titre des plans d'épargne salariale (1,7 million d'euros au premier semestre 2021).

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés, d'options de souscription d'actions, et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

23.1 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 2,8 millions d'euros au 30 juin 2022 (1,7 million d'euros au 30 juin 2021).

Le Conseil d'administration de VINCI du 3 février 2022 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe 80 % des actions de performance du plan 2019. En effet, il a été constaté que le critère de performance externe n'était pas atteint à 100 % ; le critère de performance interne (comptant pour 80 % de l'allocation) était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 12 avril 2022 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à des collaborateurs d'une allocation conditionnelle de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

23.2 Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France en règle générale, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédant le prix de souscription fixé par le Conseil d'administration.

Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 1,6 million d'euros au 30 juin 2022 contre une charge de 1,7 million d'euros au 30 juin 2021.

K. Autres notes

24 Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du premier semestre 2022, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2021. Ces dernières sont mentionnées en note 15.3 "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées" et en note 25 "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2021.

25 Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

26 Événements postérieurs à la clôture

26.1 Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration s'est réuni le 22 juillet 2022 pour arrêter les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2022 et décider de verser un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022 en cours de 2,19 euros par action au plus tard le 31 août 2022.

26.2 Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 30 juin 2022 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 22 juillet 2022, le Groupe n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné au titre des "Événements postérieurs à la clôture".

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 1973, boulevard de la Défense
Bâtiment Hydra
CS10268
92757 Nanterre Cedex
France

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires

Autoroutes du Sud de la France
1973, boulevard de la Défense
92000 Nanterre

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Autoroutes du Sud de la France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 22 juillet 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bertrand Baloche

KPMG Audit

Département de KPMGSA.

Romain Mercier

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Responsable du rapport financier semestriel

Frédéric Vautier, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

“J’atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d’activité du premier semestre (figurant en pages 3 à 10) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice.”

Nanterre, le 22 juillet 2022

Frédéric Vautier

Directeur Financier

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : A61, l'autoroute des deux mers - entre Lézignan et Narbonne - Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet
RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
1973, boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA
CS 10268
92757 Nanterre Cedex
www.vinci-autoroutes.com